



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Musees

Question écrite n° 17195

### Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la surveillance des musees nationaux. En effet, le recent vol d'une oeuvre de Robert de Nanteuil au musee du Louvre vient de poser le probleme de l'adaptation des systemes de surveillance et de protection electroniques sophistiques aux grands musees tres frequentes. Il lui demande de bien vouloir lui preciser ce qu'il compte mettre en oeuvre pour renforcer ces moyens de securite.

### Texte de la réponse

L'amelioration de la securite des oeuvres presentees au public passe par differents moyens, qui sont complementaires : - les moyens de protection mecaniques, qui ne doivent pas etre negliges ; - la surveillance humaine, qui est essentielle, aussi bien pour ce qui concerne la prevention que la premiere intervention ; - enfin les moyens d'alarme electroniques (detecteurs ponctuels) ou d'aide a la surveillance (video-surveillance). Ceux-ci doivent posseder differentes qualites indispensables, etre discrets, fiables, bien adaptes a l'environnement immediat de l'oeuvre, sans lui apporter une quelconque alteration. Peu de materiels repondaient jusqu'a present a ces differents criteres. Les demandes et recherches effectuees par les specialistes des grands musees, les contacts pris avec d'autres institutions a l'etranger, ont permis de selectionner plusieurs materiels. Leur mise en place s'effectue de facon progressive, apres des periodes d'essais, en liaison etroite avec les conservateurs. Par ailleurs, la direction des Musees de France mene egalement d'autres actions dans le domaine de la securite, notamment le renforcement de la cooperation avec les services de police et en particulier l'office central de repression des vols d'oeuvres et objets d'art ; le developpement des audits ou etudes de securite necessaires pour les projets importants, une etude de ce type est en cours actuellement au Chateau de Versailles par exemple ; le developpement des actions de formation en matiere de securite pour les agents charges de la surveillance. Et aussi la poursuite d'une politique de prevention des risques d'incendie, animee par le conseiller pour la securite incendie, officier superieur de la brigade des sapeurs pompiers de Paris, avec la mise en place de detachements dans les grands etablissements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17195

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** culture et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3843

**Réponse publiée le :** 10 octobre 1994, page 5030